

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, M. Réal Brassard, que, l'avis de motion et le projet de règlement nº 949 décrétant l'imposition du taux de taxation pour l'année 2026 seront déposés lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra :

Le jeudi 15 janvier 2026 à 20h Au 1845, chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, toute personne intéressée peut assister à ces séances.

Une période de question sera dédiée à ce sujet.

DONNÉ À Saint-Adolphe-d'Howard

Ce 2e jour de décembre 2025

Réal Brassard

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 2 décembre 2025, à chacun des endroits suivants, soit : à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2e jour de décembre 2025.

Réal Brassard

Directeur général et greffier-trésorier